

À propos de la réforme du réseau de la santé et des services sociaux
annoncée par le ministre Barrette

Beaucoup d'inquiétude chez les travailleurs sociaux

(Montréal, 26 septembre 2014) – Le président de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ), M. Claude Leblond, T.S., s'inquiète des impacts sur l'offre de services sociaux de la réforme majeure annoncée par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette.

Une méconnaissance de la réalité

Le mandat d'un ordre professionnel est de protéger le public, non pas de s'ingérer dans la gestion et les structures. Sur cette base, le président de l'OTSTCFQ doit accorder le bénéfice du doute au ministre de la Santé et des Services sociaux pour mener à terme son projet de restructuration. Cependant, M. Leblond dit avoir entendu hier des propos inquiétants qui démontrent la méconnaissance de la part de la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, Lucie Charlebois, de ce que sont les services sociaux. « Mme Charlebois semble croire que les services sociaux se résument aux pratiques qui ont cours en centres jeunesse et en centres de réadaptation, qu'elle dit avoir consulté pour se faire rassurer sur l'intégrité de l'offre de services sociaux. Or, bien qu'ils réalisent un travail remarquable, ces établissements ne dispensent qu'une petite partie des services sociaux. Dans l'ensemble du réseau, plus de 9 000 travailleurs sociaux œuvrent au quotidien auprès de clientèles diverses, de groupes et de collectivités aux prises avec une foule de problématiques. À peine un dixième des travailleurs sociaux pratiquent en centres jeunesse et centres de réadaptation. Cette méconnaissance n'est pas de nature à nous rassurer. Qui, au sein de ce gouvernement, porte le dossier des services sociaux? »

Grossir la structure, c'est éloigner les services de la population

Si le passé est garant de l'avenir, les travailleurs sociaux ont tous les motifs de s'inquiéter des impacts du projet de loi 10 sur la disponibilité et l'accessibilité aux services sociaux offerts à la population. « Nous observons depuis une dizaine d'années une tendance vers la priorisation des services sociaux pour les clientèles vulnérables à cause du manque de services sociaux en amont. Rien dans les propos du ministre Barrette ne nous permet de croire que cette réforme aura pour effet de renverser cette tendance », d'ajouter le président de l'OTSTCFQ.

Les services sociaux de plus en plus soumis à une logique curative et hospitalière

L'OTSTCFQ observe déjà, depuis la dernière réforme, une certaine marginalisation des services sociaux par rapport à une approche curative, particulièrement dans les services de santé. À cet effet, une concentration des pouvoirs entre les mains du ministre – au détriment des instances locales – laisse présager que le phénomène risque de se perpétuer sinon de s'accentuer. De plus, l'abolition d'établissements et d'instances locales, lesquelles assurent un lien de proximité avec les besoins des communautés, sur un territoire donné, renforce cette inquiétude chez les travailleurs sociaux.

Plusieurs questions sans réponses

L'implantation du financement à l'acte constitue également une source de questionnement pour les travailleurs sociaux qui considèrent que ce mode de financement s'applique difficilement aux services sociaux en général et à leurs activités, en particulier. « *Quels seront les impacts de cette réforme sur le financement des services sociaux généraux? Sur la mission de protection des centres jeunesse? Auprès des familles et des enfants en grande difficulté? Sur l'ensemble des préoccupations liées aux aînés? Sur les programmes de prévention et de promotion? Quelle place la réforme réserve-t-elle à la pratique des travailleurs sociaux en lien avec les conditions de vie des personnes et l'ensemble des déterminants sociaux de la santé? Toutes ces questions – et bien d'autres – restent encore sans réponses* », de conclure M. Leblond qui a déjà fait connaître son intention de présenter le point de vue de l'OTSTCFQ en commission parlementaire. Étant redevable de la qualité des services rendus par ses membres, l'OTSTCFQ entend donc suivre de très près chacune des étapes de cette transformation en offrant au ministre tout l'éclairage nécessaire pour qu'il prenne en compte les besoins de la population en termes de service sociaux et afin de soutenir les travailleurs sociaux dans leurs pratiques professionnelles.

L'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec regroupe plus de 12 000 membres dont la grande majorité œuvre dans le réseau de la santé et des services sociaux.

- 30 -

Source : Luc Trottier, directeur des communications

514 943-1435

ltrottier@otstcfq.org

www.otstcfq.org

www.facebook.com/OTSTCFQ

www.twitter.com/otstcfq

www.motssociaux.com